

1. La Grammaire Traditionnelle de Port-Royal

1.1 Les origines philosophiques de Port-Royal

La grammaire de Port-Royal, élaborée par les logiciens et philosophes Antoine Arnauld et Claude Lancelot, trouve ses origines dans un courant philosophique qui puise dans la tradition scolastique et dans l'influence de la pensée cartésienne. Ce courant, qui vise à découvrir une structure universelle du langage, repose sur l'idée que toutes les langues humaines partagent une grammaire profonde qui reflète la logique de la pensée. Ce postulat, au cœur des travaux de Port-Royal, consiste à chercher une correspondance directe entre les structures grammaticales et les structures mentales, une approche novatrice à l'époque, puisque la grammaire est envisagée comme un miroir de la raison humaine plutôt que comme un ensemble de règles arbitraires.

L'originalité de la grammaire de Port-Royal réside dans l'idée que la langue est avant tout un instrument de pensée. Cette idée s'inspire des travaux de René Descartes, pour qui la pensée rationnelle est une caractéristique fondamentale de l'être humain. Arnauld et Lancelot, influencés par cette conception cartésienne, postulent que les principes fondamentaux du langage sont ancrés dans la logique et dans la nature de l'esprit humain. Ils considèrent ainsi que la structure grammaticale, loin de n'être qu'une construction linguistique particulière, est le reflet de structures universelles de la pensée. Pour illustrer cette idée, ils établissent des parallèles entre les différentes langues et démontrent comment des concepts abstraits, comme les relations entre sujet, verbe et objet, peuvent être universellement traduits dans toute langue humaine.

La grammaire de Port-Royal va au-delà de la simple description de la syntaxe ou de la morphologie d'une langue particulière. Elle cherche à élaborer une "grammaire générale", un modèle qui servirait de base à toutes les langues et qui permettrait d'expliquer les règles linguistiques en fonction de la logique naturelle. En ce sens, l'approche de Port-Royal est double : elle est à la fois normative, dans la mesure où elle propose un modèle pour bien parler, et descriptive, en ce qu'elle cherche à expliquer la diversité des langues humaines à partir de principes communs. À titre d'exemple, Arnauld et Lancelot analysent des phrases en latin et en grec ancien, montrant comment, malgré les différences superficielles, ces langues suivent des

structures mentales identiques à celles du français, ce qui appuie leur idée d'universalité.

Cette perspective universaliste s'oppose aux courants linguistiques qui verront la grammaire comme un ensemble de conventions propres à chaque langue. Port-Royal introduit une conception où chaque langage humain est vu comme une variation d'un système unique, où les différences entre langues ne seraient que des différences de surface et non de structure profonde. Cela a permis d'établir des principes de comparaison entre les langues qui seront plus tard développés dans des travaux de linguistique comparative, posant les bases d'une analyse des langues à travers des principes communs. Cette idée révolutionnaire, qui place la grammaire de Port-Royal comme un précurseur des théories modernes de la syntaxe, influence également la grammaire comparée et le structuralisme naissant du XIXe siècle.

L'influence de la grammaire de Port-Royal se fait sentir bien au-delà du XVIIIe siècle, notamment avec des penseurs comme Wilhelm von Humboldt et les premiers théoriciens de la linguistique structurale. Elle influence également Noam Chomsky, au XXe siècle, dans son développement de la grammaire générative, qui postule elle aussi l'existence de structures mentales universelles sous-jacentes à toutes les langues humaines. La notion d'une "grammaire universelle", chère aux théoriciens de Port-Royal, réapparaît ainsi dans la théorie chomskyenne, qui reconnaît dans leurs travaux une tentative pionnière de théorisation de la syntaxe comme reflet de structures de pensée universelles.

Enfin, la grammaire de Port-Royal, en cherchant à relier langue et pensée, ouvre la voie à des recherches interdisciplinaires entre linguistique, philosophie et psychologie cognitive.

1.2 Principes fondamentaux et analyse de la phrase

Les principes fondamentaux de la grammaire de Port-Royal reposent sur l'idée que la structure de la phrase reflète directement la logique de la pensée humaine. Arnauld et Lancelot, influencés par la pensée cartésienne, considèrent que la phrase est l'expression d'une opération mentale, où chaque composant grammatical correspond à un élément de la raison. Ainsi, ils définissent la phrase comme l'unité de base du

Section 5 : La Grammaire Traditionnelle de Port-Royal

langage, formée par l'union d'un sujet et d'un prédicat, où le sujet représente "ce dont on parle" et le prédicat "ce qu'on dit à propos du sujet". Cette approche introduit une organisation logique qui sous-tend toute construction syntaxique, en faisant de la phrase un miroir de la pensée rationnelle.

L'analyse de la phrase, dans la grammaire de Port-Royal, s'articule autour de trois éléments fondamentaux : le sujet, le verbe, et l'objet. Chaque élément est défini non seulement par sa fonction grammaticale mais aussi par sa fonction logique dans la construction de la pensée. Le sujet est perçu comme le point de départ de l'énoncé, tandis que le verbe est l'élément central qui relie le sujet à ses attributs ou actions. L'objet, quand il est présent, désigne l'élément affecté par l'action du sujet. Par exemple, dans la phrase "Jean lit un livre", "Jean" est le sujet qui initie l'action, "lit" est le verbe qui relie le sujet à l'action de lire, et "un livre" est l'objet qui subit l'effet de cette action. Cette analyse permet de montrer comment chaque composant de la phrase contribue à la transmission d'une idée complète et logique.

Les règles principales de cette grammaire mettent en avant la nécessité de respecter cette structure logique pour que la phrase conserve sa clarté et son intelligibilité. Ainsi, Arnauld et Lancelot insistent sur l'accord du verbe avec le sujet, une règle qui, selon eux, découle directement de la logique : le sujet et le verbe étant en lien direct dans la représentation mentale, ils doivent être cohérents dans leur expression grammaticale. Ils appliquent de même cette logique aux autres règles de la grammaire, en cherchant toujours à relier les constructions linguistiques aux opérations mentales qui les sous-tendent. Cette approche logique explique également leur rejet de certains types de constructions grammaticales jugées complexes ou ambiguës, car elles pourraient obscurcir la clarté de la pensée.

Port-Royal accorde une attention particulière à l'utilisation des connecteurs et des particules, qui jouent un rôle dans la coordination et la subordination des idées dans une phrase. Les connecteurs, tels que "et", "mais" ou "parce que", servent à articuler les propositions entre elles et à structurer la pensée de manière cohérente. Cette analyse de la syntaxe vise à montrer comment la pensée complexe peut être décomposée en unités plus simples, organisées en fonction de leur lien logique. Par

Section 5 : La Grammaire Traditionnelle de Port-Royal

exemple, dans la phrase "Pierre étudie, car il souhaite réussir ses examens", le connecteur "car" établit une relation de cause entre les deux propositions, reflétant ainsi une connexion logique évidente pour l'esprit humain.

Un autre principe fondamental de la grammaire de Port-Royal est la distinction entre les propositions principales et les propositions subordonnées. Les propositions principales expriment des idées complètes, tandis que les subordonnées apportent des informations supplémentaires ou des précisions. Cette hiérarchisation reflète l'idée que certaines idées sont primaires et essentielles, alors que d'autres sont secondaires et dépendent des premières. Dans une phrase complexe comme "Marie, qui est très intelligente, a réussi son examen", la subordonnée "qui est très intelligente" est une proposition relative qui apporte une information complémentaire au sujet "Marie" sans changer le sens fondamental de la phrase. Cette hiérarchisation permet d'organiser les informations de manière à ce que la phrase reste claire et facile à interpréter.

La grammaire de Port-Royal introduit également l'idée que le langage possède une structure abstraite, où les mots sont organisés en catégories selon leur rôle dans la phrase. Par exemple, ils classent les mots en noms, verbes, adjectifs et adverbes, chaque catégorie ayant une fonction bien précise. Les noms désignent des objets ou des concepts, les verbes expriment des actions ou des états, les adjectifs qualifient les noms, et les adverbes modifient les verbes. Ce système de classification permet de comprendre comment chaque mot contribue au sens global de la phrase. En structurant le discours de cette manière, Arnauld et Lancelot établissent une base pour les analyses linguistiques futures, notamment dans la syntaxe moderne.

Enfin, la grammaire de Port-Royal s'efforce de démontrer que cette organisation grammaticale n'est pas arbitraire, mais découle d'une logique universelle. Arnauld et Lancelot pensent que cette structure reflète l'ordre naturel de la pensée humaine et que, même dans des langues très différentes, les principes fondamentaux de la grammaire sont similaires car ils reposent sur la même logique mentale. Ce postulat inspire de nombreuses recherches ultérieures en linguistique, cherchant à identifier des principes universels qui sous-tendent les variations linguistiques et à comprendre comment les langues traduisent de manière diversifiée une même structure de pensée.

1.3 La relation entre syntaxe et logique

La grammaire de Port-Royal, développée au XVII^e siècle par Antoine Arnauld et Claude Lancelot, pose les bases d'une relation fondamentale entre syntaxe et logique en suggérant que la structure des phrases suit les principes de la pensée humaine. Elle s'inscrit dans une perspective rationnelle, où le langage est perçu non seulement comme un outil de communication, mais aussi comme un moyen d'exprimer les structures logiques sous-jacentes à la pensée. Ce lien entre syntaxe et logique découle de l'idée que les lois de la syntaxe reflètent les lois de la logique, c'est-à-dire que la façon dont les éléments sont disposés dans une phrase représente l'organisation de concepts dans l'esprit. Cette approche, en influençant le développement de la linguistique moderne, souligne comment la syntaxe sert à structurer le discours de manière à révéler la logique du raisonnement.

Dans ce cadre, les catégories syntaxiques, telles que le sujet, le verbe, et l'objet, sont directement reliées aux catégories de la logique, à savoir le sujet logique, la prédication, et les relations d'attribution. Par exemple, une phrase comme « Les philosophes analysent la pensée » reflète un processus logique où le groupe nominal « Les philosophes » représente le sujet de l'action, et « analysent la pensée » forme une unité prédicative correspondant à l'attribution d'une action à ce sujet. Ce lien syntaxique-logique devient alors un reflet de la structure des jugements : chaque proposition peut être analysée en termes de sujet et de prédicat, de la même manière que chaque pensée peut être articulée en termes d'agent et d'action, ou de sujet et de propriété.

Arnauld et Lancelot avancent également que cette relation syntaxique-logique est universelle, affirmant que toutes les langues, malgré leurs différences apparentes, partagent une structure profonde commune fondée sur la logique. Cette universalité se retrouve dans des éléments comme l'affirmation, la négation, la question et l'impératif, qui répondent aux modes fondamentaux de la pensée humaine. Par exemple, les structures affirmatives et négatives dans la langue française ou latine, bien qu'elles puissent différer en termes de structure superficielle d'autres langues, suivent la même

logique d'opposition conceptuelle : elles véhiculent l'assentiment ou le rejet d'une proposition, fonctionnant ainsi comme des unités de pensée indépendantes.

L'approche de la grammaire de Port-Royal illustre également l'idée que le langage est une sorte de « miroir » de l'esprit. Ce postulat aboutit à une conception où la syntaxe ne se limite pas à une simple organisation des mots, mais devient une structuration de la pensée elle-même, ordonnée par les règles de la logique. Par exemple, les subordinées circonstancielles, qui décrivent les conditions ou les causes d'une action principale, peuvent être interprétées comme des expressions de relations logiques de causalité ou de conditionnalité. Ainsi, la phrase « Si je mange, alors je ne serai pas affamé » n'est pas seulement une construction syntaxique mais une expression logique qui peut être transcrite dans une forme conditionnelle logique ($p \rightarrow q$), révélant une structure rationnelle implicite.

Cette perspective a des répercussions profondes sur la manière dont on aborde l'étude des langues. En effet, en voyant la syntaxe comme une manifestation de la logique, on est conduit à analyser les structures grammaticales sous un angle rationnel, ce qui favorise une description du langage en termes d'universalité et de nécessité logique plutôt qu'en termes de conventions arbitraires. Cela mène à une tentative d'universaliser des règles grammaticales en fonction des catégories de pensée, comme la théorie des propositions, des quantificateurs et des connecteurs logiques. Par exemple, l'utilisation de connecteurs tels que « et », « ou », « si... alors », qui organisent les propositions dans un discours, est vue comme une structuration syntaxique qui reflète les opérations logiques d'addition, de disjonction et de condition.

1.4 Héritage et critique de la grammaire traditionnelle

La grammaire traditionnelle, telle que celle initiée par les travaux de la grammaire de Port-Royal, a posé les bases d'une description formelle du langage en associant les structures linguistiques aux catégories de la logique et de la pensée rationnelle. Ce modèle classique, en cherchant à décrire le langage à travers des règles syntaxiques strictes et des catégories universelles, a influencé profondément l'étude de la linguistique en Europe jusqu'au XXe siècle. L'un de ses apports les plus significatifs

Section 5 : La Grammaire Traditionnelle de Port-Royal

réside dans l'établissement de principes grammaticaux communs aux langues, tentant de transcender les spécificités linguistiques pour atteindre une sorte de grammaire universelle. Cependant, cet héritage n'a pas manqué de susciter des critiques, notamment avec l'émergence de la linguistique moderne qui remet en question l'universalité et la rigidité des principes de la grammaire traditionnelle.

Une des contributions majeures de cette approche réside dans sa tentative de systématisation du langage à travers une classification stricte des parties du discours (nom, verbe, adjectif, etc.) et des relations syntaxiques. Ce modèle a permis d'élaborer des descriptions standardisées qui facilitent l'apprentissage et l'enseignement des langues. Par exemple, le concept de phrase sujet-verbe-complément est devenu une base sur laquelle se fondent encore de nombreuses méthodes éducatives. La grammaire traditionnelle a ainsi contribué à la formation d'une structure pédagogique qui organise la compréhension et l'analyse des langues d'une manière accessible, en définissant des normes et des règles explicites pour guider les apprenants.

Cependant, les critiques de la grammaire traditionnelle soulignent souvent son caractère prescriptif et normatif, qui tend à imposer une vision rigide du langage en valorisant une "bonne" forme de langue. Cette approche a parfois ignoré les variations linguistiques naturelles, telles que les dialectes, les sociolectes et les formes de langage informel, qui jouent pourtant un rôle essentiel dans la communication quotidienne. En cherchant à imposer des normes, la grammaire traditionnelle a pu restreindre la compréhension des langues vivantes et de leurs évolutions, en excluant des phénomènes linguistiques variés qui ne s'alignaient pas avec ses règles. Par exemple, des constructions jugées incorrectes dans un contexte formel peuvent être parfaitement acceptables et fonctionnelles dans des contextes régionaux ou familiaux, ce qui illustre la limite de l'approche normative.

L'approche structurale du langage qui a émergé au début du XXe siècle, avec des linguistes comme Ferdinand de Saussure, a remis en question cette vision prescriptive en promouvant une étude descriptive et non normative du langage. Saussure, en proposant une distinction entre langue (le système linguistique abstrait partagé par une communauté) et parole (l'utilisation individuelle de ce système), a ouvert la voie à une

Section 5 : La Grammaire Traditionnelle de Port-Royal

analyse plus souple, qui considère le langage comme un phénomène social et dynamique. Ainsi, les linguistes structuraux ont réévalué l'idée de grammaire universelle en insistant sur la diversité des systèmes linguistiques et en rejetant la primauté des normes rigides imposées par la grammaire traditionnelle. Cette transition a permis une exploration plus approfondie de la variation linguistique, des changements de langage dans le temps (diachronie) et des spécificités culturelles inhérentes à chaque langue.

Par la suite, la grammaire générative de Noam Chomsky a apporté une nouvelle perspective sur l'héritage de la grammaire traditionnelle en proposant l'existence de structures profondes sous-jacentes partagées par toutes les langues, tout en laissant de côté l'aspect normatif. Chomsky a avancé que, malgré les différences apparentes entre les langues, il existe une structure cognitive commune, une « grammaire universelle », inscrite dans l'esprit humain. Contrairement à la grammaire traditionnelle, qui impose des règles strictes d'usage, la grammaire générative cherche à comprendre les mécanismes cognitifs universels qui permettent aux humains d'acquérir et de produire un langage. Cette vision a transformé l'étude linguistique en un champ où l'analyse syntaxique devient un outil pour explorer les capacités cognitives humaines, faisant de la linguistique une science à part entière centrée sur les processus mentaux.

Malgré son caractère pionnier, la grammaire générative a elle-même fait face à des critiques, notamment de la part de théories linguistiques plus récentes, comme la linguistique cognitive et la linguistique fonctionnelle. Ces théories critiquent l'abstraction excessive de la grammaire générative et son insistance sur la syntaxe au détriment du contexte pragmatique et des fonctions communicatives. Selon ces approches, le langage ne peut pas être réduit à une simple structure syntaxique universelle, car il est profondément ancré dans l'expérience humaine, les interactions sociales et les contextes culturels. Par exemple, la linguistique cognitive, en intégrant des concepts comme les métaphores conceptuelles et la cognition incarnée, considère le langage comme un reflet des expériences sensorielles et culturelles des individus. Cette approche met l'accent sur l'importance du sens et de la pragmatique, et critique la grammaire traditionnelle pour sa focalisation sur la forme plutôt que sur la fonction.

Section 5 : La Grammaire Traditionnelle de Port-Royal

Ainsi, bien que la grammaire traditionnelle ait contribué de manière significative à l'étude linguistique, en établissant des principes et des catégories de base, elle est aujourd'hui perçue comme une étape initiale dans une évolution continue des théories linguistiques. Sa pertinence pour la linguistique moderne réside davantage dans ses fondations historiques que dans son application directe, car elle a été largement dépassée par des modèles plus dynamiques et flexibles qui tiennent compte de la complexité et de la diversité du langage humain.